SYNDICAT PTT
d'Ille et Vilaine
16 rue des Frères Moine
BP 90267
35202 RENNES Cédex 02
Mail :sudptt35@wanadoo.fr
Fax : 02 99 53 77 51
Tel : 02 99 50 51 51

LA BRETTE

N° 135 (Poste & Télécom ) Février 2025

# VIGILANCE ROUGE !

Les dirigeants de La Poste nous étonneront toujours…Le 23 janvier 2025, le PDG de la Poste, Wahl balançait 200 000 lettres aux agents pour leur faire part de ses bons vœux. Et la veille, le 22 janvier 2025, s'ouvrait une deuxième réunion de « négociations » sur les augmentations de salaire prévues en 2025 (voir page4) menée par Decaux (DRH groupe). Ou ils ne se parlent pas, ou bien chacun joue une partition différente… L'un pour rassurer le bon peuple par un courrier, l'autre pour dire que la mauvaise situation financière de La Poste ne permet pas de véritables augmentations de salaire !

Pour Wahl, 2023 était difficile, 2024 pas terrible mais alors 2025 ce sera bien mieux. Il écrit : « *Pourtant nous avons commencé à redresser nos résultats* ». Des résultats… Lesquels ? On ne saura pas ! Mais si Wahl sent que cela se redresse.. grand bien lui fasse ! Il quitte enfin La Poste avant le mois de juin..

## QUI MENT ?

Manifestement, la DRH groupe (V. Decaux) n'est pas d'accord avec l'optimisme du PDG. Le 22 janvier 2025, lors de la réunion « NAO », elle dresse un panorama plutôt sombre.
A coups de slides, elle veut démontrer que les augmentations de salaire ne sont pas possibles. C'est ainsi que la page 5 du document servant de base à cette pseudo négociation est intitulée : « **Des indicateurs économiques préoccupants** ». Decaux continue à l'aide de tableaux pour, semble-t-il, montrer l'ampleur du désastre : « *le chiffre d'affaires du groupe se dégrade : - 101 millions* », nous dit-on, « *le RNPG (résultats net groupe) stagne* ». Elle ajoute que « *le RNPG régresse en vision opérationnelle et stagne en valeur absolue grâce à la vente de Urby, Stuart et des cessions russes* » ( ?!).

Comme si cela ne suffisait pas, elle ajoute que *la baisse du trafic courrier atteint -55,6% tandis que la baisse de l'activité guichet serait de -54,9%* ». A croire que les collègues du courrier et des guichets n'ont plus rien à faire ! Ces affirmations sont d'autant plus stupides que cela fait plus de 3 semaines que les restes s'accumulent dans toutes les plateformes industrielles courrier, que les retards constatés dans l'acheminement vont de 5 à 15 jours !!! Certes, le proverbe dit que quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage…

Entre Wahl et Decaux, il y en a donc un qui ment. A deux, ils sont peut-être bipolaires. Contre les deux, nous sommes bi-colères, car nous avons la furieuse impression que l'on nous mène en bateau (sans inondation).

## VENDRE N'EST PAS SE DEVELOPPER !!

Si Decaux se félicite de la vente ou cession des filiales Urby et Stuart, Wahl ose, dans son courrier, se féliciter de la liquidation de la filiale Médiaposte. Or les dirigeants de La Poste ont tout fait pour dissuader les salariés de se reclasser à La Poste. Même pas ¼ des 5 000 employés de Médiaposte a été intégré dans la maison mère. Mais surtout…Ce sont les facteurs qui ont repris gratuitement les activités de distribution de la pub de Médiaposte, même à vélo, leur occasionnant une surcharge de travail !

Enfin, Wahl et Decaux sont d'accord pour se féliciter de la vente de la totalité de la « Poste mobile » à Bouygues.. Pour masquer la quasi absence d'augmentation de salaire en 2025, ils annoncent que la prime d'intéressement sera améliorée grâce cette vente !!! Comme la direction de La Poste a récupéré 475 millions de cette vente, on suppose que la prime sera égale à 2638 euros ! En effet, 475 millions divisés par 180 000 postiers font bien 2638 euros. Et bien non ! Car on lit que la vente de la LPM servira essentiellement à « *contenir l'endettement du groupe* » qui a augmenté de 1,045 milliards en 2024 !!

**Le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine en a assez de ces guignols qui vendent l'argenterie de famille pour combler les trous qu'ils ont eux-mêmes créés.**

**Le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine et les postiers ne sont pas responsables des choix politiques et des choix de gestion des dirigeants de La Poste.**

**C'est pourquoi nous revendiquons :**

- **une augmentation de 300 euros mensuels pour tous !**

## ECTOPLASME …

Comme chacun le sait, c'est le règne de la bienveillance à tous étages. Quoique, lorsque l'on voit les propositions salariales de La Poste ce serait plutôt du mépris. Voilà que la direction veut recruter des « bienveilleurs ou bienveilleuses » dans les centres financiers, notamment à Rennes. Bénévoles, 2 heures de formation en psychologie et voilà t'as un CAP de « bienveilleurs » ! Cette idée vient de loin ou plus exactement de la « DRH groupe » Valérie Decaux. En effet, de 2014 à 2019, Decaux a été DRH à Monoprix (groupe Casino en semi-faillite aujourd'hui) et avait créé là-bas un réseau de « bienveilleurs » ! Déjà ! C'était sans doute pour préparer la liquidation de 67 magasins Monoprix. En effet, c'est quand même beaucoup mieux de se faire virer ….avec bienveillance. Faire la même chose à la Poste nous incite à la prudence ! Au regard, des orientations politiques de restrictions budgétaires et de « transformations », ça sent la même dérive ! Nous rappelons que face à la dégradation des conditions de travail, SUD appelle à la grève les services clients des centres financiers le 6 février 2025 ! En effet, les dirigeants de La Poste sont tellement pétris de bienveillance qu'ils ne nous entendent jamais.

## ON EST LA… ET ON Y RESTE !

Le feuilleton continue. Bouvry, directeur de Rennes Métropole remet cent balles dans la machine pour inquiéter la quarantaine de collègues travaillent au Cédex de Rennes Colombier. Il veut les « déménager » à la PIC de Rennes Armorique et leur changer leurs compétences et qualifications. Au passage, ils perdront 1500 euros de primes et de collation. Mais venant d'un représentant de la CGC, cela ne nous étonne guère ! Sans aucune concertation, la date de la déportation serait déjà fixée au 22 septembre 2025… Il reste une question : Pourquoi ? Et là les réponses sont évasives ! De la place ? la surface au Colombier est 2 fois supérieure à celle prévue à la PIC pour le transfert du Cédex ! Plus rationnelle comme organisation ? Certainement pas, puisque pour faire les circuits, il faudra nécessairement plus de temps, plus de kms. Donc économiquement et opérationnellement, rien ne justifie ce transfert ! Absolument rien ! A moins que l'on nous cache les véritables projets et les véritables raisons. Ne serait-ce pas parce que Mayeur et Bouvry veulent que les agents du Cédex fassent du « log'issimo » et qu'ils manquent de bras pour trimbaler des pneus et des batteries pour Mobivia (multinationale de la famille Mulliez qui possède Norauto, Midas, carter Cash, etc..) . Car les patrons de La Poste veulent faire une zone de stockage et de commande pour Mobivia à la PIC de Rennes Armorique… Sauf que les postiers du Cédex n'ont pas franchement envie d'y être reclassés.
Donc, on est là et on y reste !

## JETER COMME DES « MALPROPRES » !

Le mardi 28 janvier 2025, les responsables de la PFC, Hugo et Pétronin, convoquaient les salariés précaires (CDI-GEL, Intérimaires) pour leur annoncer que leurs missions seraient bientôt terminées, soit en mars, soit en juin. Pourtant, en écoutant Wahl, on avait cru comprendre que le trafic colis et colissimo était en expansion à cause du e-commerce. Mais c'était sans compter sur la cupidité des négriers des temps modernes. En effet, dans la branche colis, les patrons de La Poste veulent diminuer le coût du travail et faire des restrictions budgétaires. Et donc, le but de la manœuvre est de transférer beaucoup d'activités à la soustraitance (Viaposte) ce qui permet de transformer le budget des emplois en un simple budget de fonctionnement. Pour mettre dans la poche les salariés de la PFC, la direction développe un argument cynique : la soustraitance fera tous les travaux dangereux (présentation, vrac, etc..). Et nous alors ? On travaillera en costume cravate ? Cela nous étonnerait ! Lors d'un CHS-CT avant l'été, le syndicat SUD préssentant cette arnaque avait demandé une expertise et un vote contre la sous-traitance. Les autres syndicats (FO, CFTC) avaient voté <u>pour</u> la sous-traitance, la direction faisant miroiter à certains d'entre eux une promotion pour encadrer des chantiers de sous-traitance. Nous allons évidemment alerter l'inspection du travail et le ministère du travail (puisque le CSE colissimo est un CSE « national »).

## RESSOURCES ??

Eh oui ! Nous ne sommes plus des êtres humains, femmes et hommes, mais juste des ressources. Lors d'une bilatérale avec la DDR Grand Ouest qui portait sur l'« <u>évolution du réseau</u> » et l'« <u>allocation des ressources</u> », les dirigeants de La Poste ont été assez minables. Ils nous ont indiqué qu'ils n'avaient rien à dire sur l'évolution du réseau car cela ferait l'objet d'une prochaine séance du CSE Sauf que si on ne connait pas l'évolution du réseau, cela va être difficile de « quantifier les ressources ». Les dirigeants de La Poste se sont vantés de ne pas avoir supprimé autant de « ressources » qu'ils auraient dû ! Pourtant, le réseau de la BGPN commence sérieusement à se déliter. Les ravages de la FTU se font sentir partout. La FTU ? La FTU c'est une nouvelle façon d'attaquer les emplois. Car la « force de travail utile », ce n'est pas la force de travail nécessaire !. Ainsi, s'il faut 10 emplois pour faire fonctionner correctement un bureau, la FTU ne sera que de 8 (les 2 autres sont inutiles !!!). Cette gestion dégrade considérablement les conditions de travail : la moitié des chargés de clientèle manque cruellement de formation tandis que les changements intempestifs d'horaires se multiplient sans délai de prévenance (St Cyr/ Villejean). Pas surprenant que les jeunes ne restent pas et que l'absentéisme explose.

## CAHIERS DE CHS-CT !

Avec la disparition des CHS-CT et la création des CSE, les dirigeants de La Poste se sont empressés de faire disparaître les registres du CHS-CT.
Et pour cause, cela permettait à tout salarié de signaler les dysfonctionnements et atteintes aux conditions de travail, la direction étant dans l'obligation de répondre ! Les faire disparaitre est une grave erreur juridique ! La loi du 22 novembre 2002 indique (art 3) : ***<u>L'ensemble des biens</u>**, droits et obligations, créances et dettes des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de La Poste sont transférés de plein droit et en pleine propriété aux comités sociaux et économiques de La Poste mis en place au terme du mandat en cours des instances précitées, et au plus tard à la date prévue au I de l'article 1er de la présente loi. ».*
Cela veut donc dire les cahiers de CHS-CT existants en 2024 sont la propriété du CDE! De plus, beaucoup de CSE ont voté la remise en service de ces cahiers. Il s'agit de résolutions exécutoires. Le syndicat SUD encourage fortement les directeurs d'établissements et de sites à les mettre rapidement à la disposition des agents. A défaut, nous le ferons !

## ROUGES, SONT NOS ALERTES !

Face à l'intensification des pluies, aux inondations de centaines de maisons et aux centaines de routes coupées, les autorités préfectorales ont déclenché le plan « Vigilance Rouge ». 38 communes d'Ille et Vilaine ont activé leur « plan de sauvegarde » pour assurer la sécurité des personnes et des biens. La direction de la SCNCF a pris la décision d'arrêter certains trains…
Et les directions de La Poste, que ce soit à la BGPN ou à la DEX Courrier, qu'est-ce qu'elles ont fait ?? Rien…
Le lundi 27 janvier, constatant que Mayeur, le directeur de la DEX Bretagne, n'avait donné aucune consigne pour préserver la santé du personnel, les élus SUD en CSE ont déclenché la procédure de « danger grave et imminent » (DGI). Seuls les élus SUD étaient donc préoccupés par le sort des postiers impactés par ces intempéries. Nous avons donc demandé des réponses aux questions suivantes

- *,Que font les postiers (facteurs/ cadres) quand leur site est inondé ? Combien de postiers sont impactés par l'interruption des lignes ferroviaires et que se passe-t-il pour eux ? Combien de tournées ne peuvent être effectuées et n'ont pas été effectuées du fait de l'inondation de quartiers et de routes ? Combien de postiers ont été empêchés de se rendre à leur travail depuis le déclenchement de la Vigilance Rouge et quelles dispositions prenez-vous vis-à-vis d'eux (garde d'enfants, etc..) ? Quelles sont les mesures et consignes d'ordre général et non individuel que vous mettez en œuvre pour écouler le trafic pendant que dure la vigilance rouge et après* ? etc…

Déposée le 28 janvier 2025, la procédure de DGI s'est heurtée à la désinvolture du directeur de la DEX Bretagne qui a répondu qu'il donnait comme consigne :"faut être prudent"!!! Merci, on s'en doutait ! Suite à ce « désaccord », les élus SUD n'ont pas levé le DGI. Donc, un CSE extraordinaire a été convoqué et a siégé le 29 janvier à 16h. Les mêmes questions ont été posées pour exiger des mesures générales pour les postiers notamment les facteurs directement impactés par les intempéries et les inondations. Car, c'est quand même bizarre que quand il y a une grève dans un établissement, les patrons de La Poste ont un "plan de continuité de service" tout prêt pour casser le conflit. Mais en cas de danger "vigilance Rouge"... Rien pour préserver la santé physique et mentale des salariés! Ah si! Ben...euh, on ferait bien un groupe de travail?? Il peut couler beaucoup d'eau sous les ponts avant que le groupe de travail n'accouche d'une bouche d'égout.

Après une suspension de séance, Mayeur sortait un communiqué assez étonnant disant qu'il s'engageait à porter une attention particulière aux postiers impactés par les inondations et qu'il n'enverrait pas faire des tournées infaisables !! Ouf ! Devant ces atermoiements renvoyant à un traitement au cas par cas, les élus SUD ont proposé au CSE, le vote d'une résolution qui indiquait que :
« *M. Mayeur ne respecte pas les dispositions législatives du code du travail qui indiquent (Article L4121-1) :*
*L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*
*Ces mesures comprennent :*
*1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;*
*2° Des actions d'information et de formation ;*
*3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*
*L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.*
*Les membres du CSE exigent une réponse concrète de la direction et informent la direction départementale du travail de cette absence de réponse.* »
Votes : 10 pour (SUD et FO), 1 contre (CGC), 13 abstentions (CGT-CFDT) !!!!. La résolution proposée au vote par les élus SUD pour avoir des mesures générales pour préserver la santé physique des agents en cas d'inondation et de danger niveau 4 (Vigilance Rouge) a été rejetée!!! En effet, elle n'a pas recueilli une majorité de « pour » à cause des abstentionnistes !
Nous avons donc affaire à de drôles de "syndicalistes"!!

## NOIRE, NOTRE COLERE !!

Interprétant curieusement les dispositions du code du travail (article L 1152-1 et suivants), les dirigeants de La Poste instrumentalisent la lutte contre le harcèlement moral et sexuel pour en faire des procédures disciplinaires à l'encontre des salariés. Là où le code du travail parle de médiation entre les parties pour trouver des solutions, les dirigeants de La Poste multiplient les sanctions sans fondement objectif…C'est ainsi que sévissent deux « référentes » (dont une élue CGC) qui font plus penser à des RG qu'à des médiatrices. Elles se sont acharnées sur deux facteurs : une factrice de Lorient et un facteur de St Quay Portrieux, qui sont deux élus SUD en CSE, comme par hasard ! En fait, qu'importent les faits, elles instruisent à charge . Pour Laurence, factrice à Lorient, le travail des « référentes » a été de collecter à toute force des « témoignages » contre elle pour monter le conseil de discipline.. Pas de chance, Laurence, militante à SUD depuis plusieurs années, est appréciée de ces collègues. L'objectif de la direction était de monter un petit clan de carriéristes dévoués (y en a qui se vantent de faire 3 tournées dans la même journée !) pour contrebalancer « l'influence syndicale » de notre camarade. Sur la base d'un dossier vide et de considérations antisyndicales, notre collègue passait en conseil de discipline le 14 janvier à…Rennes ! La direction demandait 2 mois de mise à pied sans salaire. Curieusement et quasiment au même moment, Nicolas, un collègue facteur de Saint Quay Portrieux se faisait interroger par les 2 « référentes »…pour les mêmes motifs avec les mêmes objectifs antisyndicaux à la demande de quelques chefs ou apprentis-chefs !! Ce 14 janvier, les bureaux de Lorient et de St Quay-Portrieux étaient majoritairement en grève pour soutenir les collègues Laurence et Nicolas et pour dire fortement que cela suffit. Seule une réponse collective est efficace. Nous ne mettons pas tous les cadres et managers dans le même sac, mais quand c'est nécessaire il faut réagir collectivement pour mettre une bonne claque aux petites mauvaises odeurs managériales.

## QUI HARCELE QUI ?

La Cour de Cassation vient de prendre un arrêt historique qui va enfin remettre les pendules à l'heure (21 janvier 2025/ pourvoi n° 22-87.145) . Suite aux suicides, SUD-PTT avait attaqué au pénal la société France télécom et 3 de ses dirigeants pour harcèlement moral et complicité de ce délit. Dans son arrêt, la Cour de Cassation a non seulement confirmé les condamnations du PDG et des DRH, mais a aussi introduit et définit une notion très intéressante : *« harcèlement moral institutionnel* » :

**Le « harcèlement moral institutionnel » se caractérise par les agissements des dirigeants qui déploient une politique d'entreprise qui, en connaissance de cause, conduit à une dégradation des conditions de travail de tout ou partie de leurs salariés. Il doit s'agir d'une dégradation susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité des salariés, d'altérer leur santé physique ou mentale ou de compromettre leur avenir professionnel.**

A bon entendeur salut**..**

# SALAIRES ? « C'EST CELA, LA NEGOCIATION » ! (DECAUX, DRH)

La législation du travail oblige les entreprises à ouvrir des négociations annuelles (NAO) sur les salaires et les emplois. Une deuxième réunion avait lieu le 22 janvier 2025 et une dernière devrait avoir lieu le 20 février 2025. Les syndicats posent la question suivante : « *les syndicats vous ont posé des questions, vous n'avez répondu à aucune* ». Réponse de Decaux : « *C'est ça la négociation..* » Voilà la conception du « dialogue social » des dirigeants de La Poste ! Donc, la direction a fait ses propositions non négociables…

**1) <u>Sur les classes 1 et 2</u>**

A partir du 1er avril 2025, il y aura une augmentation générale de 0,6¨%...
La direction ajoute 0,4% du GVT (glissement vieillesse Technicité) pour annoncer 1%. Or qu'est ce que le GVT ? C'est l'augmentation en fonction de l'ancienneté prévue par la convention commune de toutes les grilles indiciaires ! Les dirigeants de La Poste ont fourni des tableaux…dont un est totalement faux, preuve du peu de respect que porte la direction à ces négociations.
Donc, au 1er avril 2025, la valeur brute du point sera de 53,95 euros.
Par exemple, un 2.3 qui a 18 ans d'ancienneté passe d'un salaire <u>annuel</u> brut de base de 27 252,08 euros à 27 414,69 après l'augmentation de 2025 ! Soit 162,61 euros <u>annuels</u> et donc une augmentation de 13,55 euros brut par mois (11 euros net, même pas le prix d'un paquet de cigarettes) !
Autre exemple : un 1.3 qui a 15 ans d'ancienneté passe de 23 152,61 euros à 23 290,75 euros, soit une augmentation <u>annuelle</u> de 138,14 brut (11,51euros mensuels brut, 9,2 euros net !).

2) **<u>Sur les classes 3</u>**

Là cela devient plus compliqué. Il n'y a pas d'augmentation « générale » car la direction veut soumettre les classes 3 (cadres ou pas) à une augmentation INDIVIDUELLE d'au maximum 1% ! L'augmentation « individuelle » dépend alors exclusivement de bon vouloir du hiérarchique… Et comme les consignes des DDR est de faire des économies, la consigne est donnée de descendre les notations pour avoir un maximum de « A »…
Il est donc évident que compte tenu du fait que les augmentations pour les classes 3 seront aléatoires, l'excellente Decaux n'a pas fourni un tableaux des grilles indiciaires de ces catégories.
Nous constatons que les postiers en classe 3 ne sont pas tous des « cadres ». Les conseillers bancaires, certains chargés de clientèle sont en classe 3 et n'ont aucun rôle d'encadrement mais plutôt un rôle d'exécution du travail. Il faut noter qu'ils ne sont pas du tout défendus par des syndicats qui se vantent d'être des syndicats catégoriels !
Enfin, il faut rappeler que la classe 4 (cadres sup groupe A et B) sont concernés par les « négociations ». Mais là, on rentre dans une nébuleuse incompréhensible qui mélange une augmentation individuelle possible de 1% avec des mesures de promotion (valeur 0,5%) … Ah bon !
Les quelques 6396 fonctionnaires cadres sup sont aussi concernés par ces augmentations car ils sont « gérés » comme des contractuels en « rémunération globale », alors que les 38 000 autres fonctionnaires ne sont pas concernés par ces augmentations salariales…Ils sont seulement concernés par les éventuelles augmentations des primes ou du complément « poste ».

3) **<u>Et le complément « poste »</u>** ?

Les patrons de La Poste ont annoncé le 22 janvier vouloir augmenter le complément « poste » de 1% .
Mais attention ! Pas à partir du 1er janvier 2025… Non ! A partir du 1er juillet 2025, ce qui veut dire qu'en réalité, c'est plutôt du 0,5% en année pleine.
Sans rire, les patrons de La Poste annoncent une augmentation <u>annuelle</u> en brut du complément poste de 19,21 euros (pour les 1.2) à 23,63 euros (2.3) soit moins de 2 euros par mois ! Pour la classe 3, l'augmentation <u>annuelle sera</u> de 25,78 à 27,89 euros brut (soit 2,32 euros mensuels bruts).

Voilà les « propositions sans négociation » des patrons de La Poste.. C'est évidemment inacceptable. Les dirigeants de La Poste vont proposer aux syndicats la signature d'un accord sur cette base. Nous ne doutons pas un seul instant que les syndicats collaborateurs (CFDT, CGC, FO) vont se précipiter pour signer…

**DES IRRESPONSABLES !**

Ce qui est particulièrement incroyable, c'est l'aplomb avec lequel la direction affirme des inepties ! Ainsi dans sa présentation pour justifier de si maigres augmentations de salaire, la direction fournit une belle courbe affirmant que l'augmentation des prix sur un an ne serait que de 1,17% !!
Ce qui est bizarre, c'est que pour augmenter les retraités de 2,2% au 1er janvier 2025, les services de l'Etat (INSEE, DREES) ont calculé l'inflation à ….2,2% ! Nous proposons à Decaux, (DRH groupe), qui était DRH de monoprix de 2014 à 2019 d'aller faire ses courses dans ces magasins pour constater que sur l'alimentation, les prix ont augmenté de 21% en 2 ans !! . Quant à la situation financière de La Poste, ils ne sont responsables de rien ! C'est la faute à la « conjoncture ». Nous, on pense que c'est leur gestion qui est très mauvaise…

Comment négocier avec des dirigeants de La Poste à la mauvaise foi permanente ?

Le seul langage qu'ils comprennent, c'est quand le personnel se mobilise.